

Budget supplémentaire 2017

■ Session du 21 juin 2017

■ Présenté par M. Jean-Claude BACHELOT, Rapporteur général du Budget, au nom de la Commission "Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité"

Entendues les interventions de Mme Catherine PARIS (CGT), M. Antoine CHARLOT (Comité 21), Mme Régine BRUNY (FNE), M. Jean-Christophe GAVALLET (FNE), Mme Martine CLAYER-FOUET (CFDT), M. Jean-Louis LARDEUX (Chambre d'agriculture), Mmes Nathalie ARTEAUD (FCPE), Elisabeth FESSART (UPAR), Laurence BESSONNEAU (chambres de métiers), M. Jacques CHAILLOT (URADEL),

Entendue l'intervention de M. François PINTE, 1er Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale ».

83 votants. Adopté par 82 voix pour, 1 abstention, 0 contre.

Le budget supplémentaire pour 2017 est un budget d'ajustement de 50,3 M€ en autorisations pluriannuelles supplémentaires, et de 56,6 M€ en crédits de paiements annuels supplémentaires sur un budget annuel d'1,8 milliard.

Il ne modifie pas les équilibres du BP.

Il prend en compte l'excédent de clôture constaté au compte administratif 2016 de 39,4 M€.

2017 est le premier budget en année pleine du nouvel exécutif.

La Région présente aussi des rapports d'orientation sur la politique culturelle, la stratégie numérique, pour lesquels le CESER propose des avis spécifiques.

1. Evolutions budgétaires

1.1. Les recettes

en M€	BP 2017	BS 2017	Total
Recettes de fonctionnement	1 303,1	26,9	1 330
Recettes d'investissement	233,2		233,2

Les recettes de fonctionnement supplémentaires proviennent principalement du financement par l'Etat du "Plan 500 000 Formations" (21,4 M€ pour 2017, 3,3 M€ au titre de 2016) et de 2 M€ au titre du FSE.

1.2. Les dépenses de fonctionnement

en M€	BP 2017	BS 2017	Total
Dépenses de fonctionnement	1 057,5	33,5	1 091
Dont Dépenses de personnel	148,2	1,6	149,8
Dont Intérêts de la dette	35		35
Dont politiques publiques	874,3	31,9	906,2

1,6 M€ de dépenses de personnel supplémentaires sont inscrites au titre d'ajustements de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale et de la prise en charge de la prévoyance.

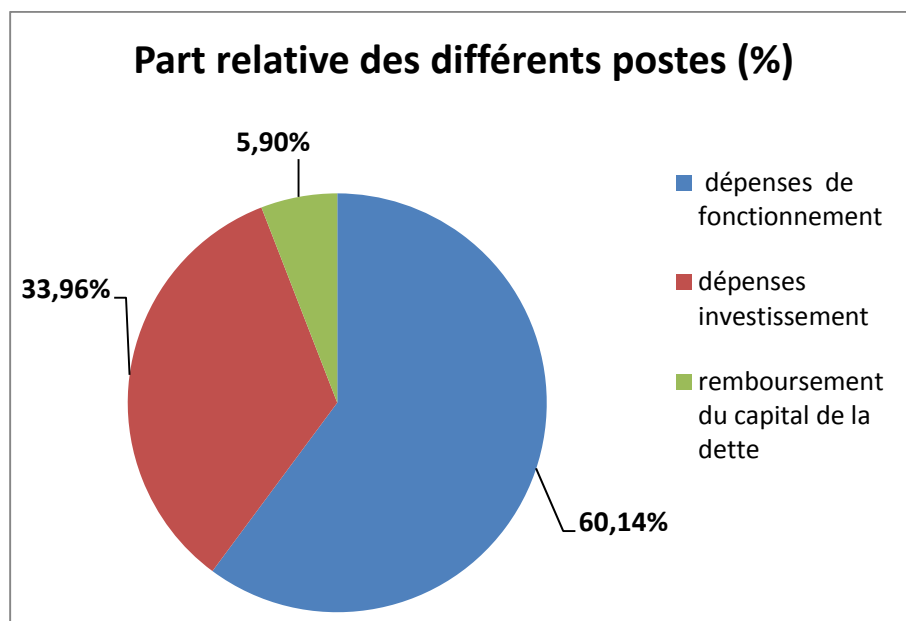
Les dépenses nouvelles de politiques publiques concernent principalement 21,1 M€ pour le "Plan 500 000 Formations", la modernisation des équipements numériques, et le développement économique.

1.3. Evolutions des masses budgétaires

	2016
Dépenses de Fonctionnement	1 091
Dépenses d'investissement	616
Remboursement du capital	107
Budget global	1 814

Part relative des différents postes (%)

Budget global	1 814
dépenses de fonctionnement	60,14%
<i>dont politiques publiques de fonctionnement</i>	49,95%
<i>dont dépenses de personnel</i>	8,26%
<i>dont intérêt de la dette</i>	1,93%
dépenses investissement	33,96%
remboursement du capital de la dette	5,90%
épargne brute	13,20%



2. L'équilibre budgétaire

Les ajustements réalisés en dépenses et en recettes permettent d'établir l'équilibre budgétaire suivant :

<i>En M€</i>	BP 2017	BS 2017	Total
Recettes de fonctionnement	1 303	26,9	1 330
Dépenses de fonctionnement	1 057	33,5	1 091
= Epargne brute	246	-6,6	239,4
- Amortissement de la dette	107		107
= Epargne nette	139	-6,6	132,4

L'emprunt d'équilibre prévisionnel

<i>En M€</i>	BP 2017	BS 2017	Total
Dépenses d'investissement hors dette	593	23	616
- Epargne nette	139	-6.6	132,4
- Recettes d'investissement +	233,2		233,2
- Excédent global de clôture 2016+		39.4	39,4
= Emprunt d'équilibre de l'exercice	221	-9.7	211

L'emprunt d'équilibre prévisionnel est réduit de 9,7 M€.

3. Les ajustements prévus sur les politiques publiques

Les ajustements sur les engagements pluriannuels (AP et AE)

Un montant supplémentaire d'autorisations pluriannuelles de 50,3 M€ est ouvert à ce BS, dont 14,6 M€ d'Autorisations de Programmes (AP) en investissement, et 35,7M€ d'Autorisations d'Engagement (AE) en fonctionnement.

Ces propositions d'autorisations pluriannuelles concernent principalement les politiques régionales de contrats de territoires, de Recherche et enseignement supérieur, de développement économique ainsi que "le Plan 500 000 Formations".

	BP 2017		BS 2017		Total voté 2017	
	AP	AE	AP	AE	AP	AE
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie	79,7	22	1,2		80,9	22
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	142,5	31,9	3	3,2	145,5	35,1
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	44,5	307,6		29,3	44,5	336,9
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	62	82,4		2,1	62	84,5
Transports, mobilité, infrastructures	93	155,1		0,1	93	155,2
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	108,4	8	10,1	0,7	118,5	8,7
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	24,1	31,1	0,3	0,8	24,4	31,9
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	28	5,1		-0,5	28	4,6
Total	582,5	643,7	14,6	35,7	597	679

Les ajustements sur les crédits annuels budgétaires :

Les 23,1 M€ de crédits d'investissement supplémentaires concernent principalement des opérations immobilières pour les bâtiments régionaux et les lycées.

Sur les 33,5 M€ de Crédits de Paiements (CP) en fonctionnement, 21,1 M€ permettent de financer "le Plan 500 000 Formations".

	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
	(en M€)		(en M€)		(en M€)	
Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie dont 107M€ au titre du capital de la dette	126,4	261,2	1,2	4,5	127,6	265,7
Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	127,8	28,2	2,6	3,6	130,4	31,8
Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion	20,9	325,3		21,15	20,9	346,45
Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme	93,7	80,5	19,1	2,9	112,8	83,4
Transports, mobilité, infrastructures	90	320,7		0,02	90	320,72
Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement	86,1	7,9	-0,01	0,66	86,09	8,56
Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités	17	29,3	0,2	0,61	17,2	29,91
Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer	137,5	4,1			137,5	4,1
Total	699,7	1 057	23,1	33,5	722,49	1 090,64

3.1. Les observations par politiques publiques

Commission n°2 « Santé, Social »

Le Plan régional de prévention de la santé des jeunes

Le Plan régional de prévention de la santé des jeunes, déclinaison du Plan régional d'accès à la santé, tente d'apporter des réponses aux problèmes d'addiction des lycéens, des apprentis et des décrocheurs, relevés par l'Observatoire Régional de Santé.

Le CESER, partageant le constat de l'ORS, rappelle que la lutte contre les addictions des jeunes ligériens, nécessite une prise en charge précoce, antérieure à la période citée. Un lien avec les autres collectivités (communes et Départements), ainsi que les institutions (Education Nationale...) est indispensable à l'efficacité de l'action.

Les associations et organisations, engagées sur le terrain des addictions, pourront répondre aux appels à projets lancés par la Région. Le CESER souhaiterait avoir connaissance de la liste des « opérateurs en prévention » retenus.

En complément de la campagne de communication financée par la Région, le CESER note avec satisfaction la volonté de sensibiliser les personnels territoriaux, intervenant dans les établissements scolaires relevant de sa compétence.

Commission n°3 « Economie - Emploi - Recherche – Innovation »

Les deux rapports d'Ernst & Young sur les aides économiques et le paysage de l'innovation (avec l'analyse des Plateformes Régionales d'Innovation) étaient attendus par le CESER, et leur communication est à saluer. Chaque rapport appelle quelques remarques :

Audit et diagnostic sur les aides économiques régionales

Il convient de souligner l'effort de simplification et de lisibilité des dispositifs d'aides économiques par la Région. Par exemple, les 9 FRAC (Fonds régionaux d'aide au conseil) ont été simplifiés et rebaptisés Pays de la Loire Conseil. Ce qui pourrait à première vue apparaître comme un "toiletage" de dispositifs régionaux existants, correspond bien à une recherche de simplification, de communication et de meilleure compréhension pour les bénéficiaires potentiels.

Concernant la dématérialisation des procédures, s'il est indéniable que la clarté et l'accès à des informations sur un site Internet est un atout à développer, il est aussi important de ne pas négliger l'accompagnement humain des usagers dans les procédures régionales.

Rapport "Le paysage de l'innovation : la nécessité d'une simplification"

Sur les plateformes régionales d'Innovation (PRI)

Ce rapport était particulièrement attendu par le CESER, pour mesurer notamment les atouts et les points de faiblesse des Plateformes régionales d'innovation (PRI). Les PRI sont des centres ouverts aux entreprises. Leurs spécificités reposent sur la mutualisation des

compétences et des moyens apportés par les acteurs de la formation, de la recherche, du transfert de technologie et des entreprises. Initiées en 2010, il y avait 29 PRI en 2015, couvrant 9 filières : l'agroalimentaire, la mécanique et matériaux, le BTP, l'énergie et l'électronique, le design, la logistique et le numérique. En 2015, la dotation versée aux PRI était de 4,1 M€, soit 2,7 % des dépenses économiques de la Région (hors mise à disposition du personnel et de locaux et hors investissement d'hébergement de certaines PRI : Cap Aliment, Bois HD, Proxinnov').

Un certain nombre de remarques sont formulées dans l'audit réalisé par Ernst & Young soulignant la grande hétérogénéité de la qualité des PRI, et un manque de vision stratégique d'ensemble. De cet audit découle des recommandations pour fixer des règles de rationalisation, pour définir les modalités et le cadre d'intervention de la Région auprès des PRI, et pour mesurer l'impact de ces plateformes sur le territoire et renforcer l'implication de la Région dans les structures.

Un programme d'actions est mis en œuvre à partir de 2017, pour mieux définir le modèle économique des PRI, mettre en place des indicateurs liés aux priorités retenues, clarifier l'offre de services destinée aux entreprises, et envisager des mutualisations ou des rapprochements.

Concernant les indicateurs d'efficacité, et même si ceux-ci ne sont pas indiqués dans le rapport, le CESER souhaite rappeler que si la création d'emplois est un élément à mesurer dans l'évaluation, il ne doit pas être le seul critère prédominant, car la pérennité d'une entreprise fragilisée par exemple en milieu rural est d'une grande importance pour notre tissu économique. Le recours aux PRI peut contribuer à maintenir l'activité sur le territoire : il est donc important de soutenir les actions des PRI qui permettent de développer l'activité des entreprises et stimuler la demande, notamment locale.

Sur l'organisation des acteurs de l'innovation

Sur l'état des lieux concernant l'innovation, l'association des CESER de l'Atlantique dans son étude de juin 2017 sur l'innovation maritime rejoint en partie la Région : la richesse et la diversité de l'écosystème est une chance, à condition de relever le défi de la coopération, qui semble relativement bien pris en compte par les acteurs, et le défi du "porter à connaissance", de la lisibilité et de l'accessibilité pour les porteurs de projets qui restent à améliorer, surtout pour les TPE et les PME.

A la suite des auditions, l'association des CESER de l'Atlantique ne fait pas de préconisation de fusion ou de suppression d'acteurs, mais insiste sur le renforcement de la mise en réseau, et du partenariat des acteurs autour d'une stratégie partagée.

Sur les Technocampus

La Région rappelle l'existence des trois Technocampus : Technocampus Composites à Bouguenais, le Technocampus Smart Factory à Saint-Nazaire, et le Technocampus Océan à Bouguenais, dédié aux matériaux métalliques pour la navale, et aux énergies marines renouvelables. La Région indique également que plusieurs projets de Technocampus sont actuellement en phase d'étude : Energie marine, Acoustique, Robotique, CEA Tech Pays de la Loire.

Ces projets de création devront être examinés avec soin, pour rechercher la cohérence avec les Technocampus existants.

Animation économique

Une dotation de 12 449 335 € d'autorisations d'engagement a été votée au Budget Primitif 2017 et est affectée à plus de 99 %, laissant un montant d'autorisations d'engagement disponibles de 56 495 €. Pour permettre de poursuivre l'accompagnement régional en faveur des manifestations à caractère économique (comme Nantes Digital Week, Composites meeting, ...), une inscription supplémentaire de 1 611 000 euros en autorisations d'engagement (AE) et 2 500 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement sont prévues à cette étape budgétaire.

L'affectation importante en autorisations d'engagement en ce début d'année 2017 correspond principalement à la mise en place de la convention de prestation de service entre la Région et l'Agence régionale (et plus spécifiquement la Société publique régionale) pour la réalisation de son programme d'actions 2017 d'animation et de promotion des filières économiques régionales. Rappelons que l'Agence régionale des Pays de la Loire est une structure chargée de la mise en œuvre opérationnelle de la politique régionale en matière de développement économique, pour favoriser l'activité et l'emploi. Des moyens importants y sont consacrés chaque année, et l'Agence régionale emploie une centaine de salariés. Il est donc important que les informations sur les évolutions de ses missions, de son organisation et les résultats des actions mises en œuvre par l'Agence soient régulièrement évalués et communiqués.

A la suite des évolutions des compétences dans le cadre de la Loi NOTRe du 7 août 2015, l'Agence régionale a intégré une quinzaine de développeurs économiques issus des agences de développement économique liées aux Départements. Dans une recherche de proximité et de maillage du territoire, ces développeurs économiques de l'Agence régionale sont répartis dans les Pays de la Loire. En concertation avec les autres structures qui emploient des développeurs économiques (Etablissements publics de coopération intercommunale, chambres consulaires, ...) et dans le respect des compétences de chaque acteur, il sera important que la Région coordonne et recherche les synergies, afin d'apporter des réponses rapides, claires, et précises, aux porteurs de projets.

Enseignement supérieur et recherche

Concernant le dispositif "Etoiles montantes en Pays de la Loire", certains éléments exposés dans la sélection des candidats et des projets d'excellence ne suffisent pas à dissiper un certain flou dans la démarche. Par ailleurs, le nombre de 7 à 8 projets soutenus annuellement paraît peu important, comparé aux enjeux liés au rayonnement de la recherche développée en Pays de la Loire. En lien avec les laboratoires, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et Pôle Emploi, il reste à mieux accompagner les chercheurs ligériens qui entrent sur le marché du travail, et à convaincre les entreprises locales de leur apport.

Enfin, si on salue l'effort de lisibilité de la dotation régionale, avec un soutien triennal aux Universités, la réduction annuelle -10 % sur la base des engagements de 2016 peut concourir à la fragilisation du fonctionnement des sites universitaires.

Rappelons également qu'on observe en Pays de la Loire un déficit de recherche publique, mais aussi de recherche privée : si un rattrapage par rapport à d'autres régions est en cours, il est important d'amplifier l'accompagnement des petites entreprises dans le développement de leur R&D.

Rapport sur "La Région s'engage pour soutenir la nouvelle politique commerciale et de promotion du Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire"

La Région rappelle les atouts du Grand Port Maritime pour notre territoire, mais aussi les faiblesses liées au contexte des trafics énergétiques en baisse. Elle a exigé un engagement de l'Etat plus important que prévu initialement pour augmenter la dotation du dragage du port. Le soutien régional s'inscrit dans un ensemble plus vaste autour de l'économie bleue, conformément à son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, voté en décembre 2016. Malgré l'attente des réformes structurelles indispensables, la Région se mobilise en renforçant la politique de promotion commerciale portuaire. Un des axes majeurs de la volonté régionale est la diversification de l'activité avec la création d'une véritable « place portuaire », mobilisant les acteurs autour d'une marque de territoire, et développant une promotion en direction de l'"hinterland" du port.

L'action régionale s'inscrit dans un collectif de collectivités locales avec une volonté d'animation de la communauté, autour d'une nouvelle identité de promotion portuaire et d'actions de promotion renforcée (participation à des salons sur des filières structurantes, organisation d'événements promotionnels dirigés vers les entreprises, et organisation de missions collectives de prospection à l'international et sur l'"hinterland" régional élargi).

La démarche opérationnelle est confiée à une association de logistique qui existe déjà : le PASCA (Pôle Achats Supply Chain Atlantique). La gouvernance spécifique réunira le Grand Port Maritime, la CCI Nantes-Saint-Nazaire et l'Union Maritime Nantes Port, en association avec les collectivités du territoire afin de piloter cette démarche commerciale.

L'initiative sera lancée en septembre 2017 et les financements régionaux seront inscrits en 2018. La Région mobilisera aussi, comme relais de l'association PASCA, son réseau de développeurs économiques de proximité.

Il convient de saluer le volontarisme régional pour soutenir et animer la communauté des acteurs, dans cette démarche de promotion du Grand Port Maritime. Il sera important d'examiner les moyens financiers alloués par la Région lors de son Budget Primitif 2018, et d'analyser les lignes stratégiques qui seront définies en concertation avec les acteurs.

Commission n°4 « Infrastructures - Déplacements - Télécommunications – Energies

Transfert des transports routiers et maritime départementaux – Loi NOTRe Rapport point d'avancement

Dans l'immédiat, la Région s'attache à valider les règlements relatifs au transport régulier de voyageurs, au transport à la demande, et au transport scolaire des cinq départements, ainsi

que les règlements tarifaires pour une application au 1^{er} septembre 2017, date du transfert de compétence.

Cette première étape permet, pour ainsi dire, de rendre ce transfert transparent pour les usagers. Tous les services restent opérationnels, qu'il s'agisse des circulations de cars ou des services en ligne. Pour le CESER cela est bien sûr essentiel.

Mais, à plus long terme, les objectifs de ce transfert de compétences restent posés :

- Supprimer les doublons d'offre, en particulier avec les services TER ;
- Diminuer le nombre d'interlocuteurs pour plus d'efficacité ;
- Mieux coordonner les offres de transports ;
- Harmoniser la tarification entre les transports routiers départementaux (scolaires/ suburbains) ;
- Donner de la lisibilité à l'offre tarifaire des transports régionaux.

Autant de remarques formulées par le CESER dans son rapport intitulé : « l'intermodalité, une nouvelle compétence à préparer », que nous entendons réaffirmer.

Pour tenir ces différents objectifs, la Région entend procéder par étapes, sur la durée du mandat. C'est le temps qu'il lui faudra par exemple pour se doter de son propre système d'information régional des transports. Cet objectif, ainsi que l'inscription budgétaire en découlant, figurent d'ailleurs au chapitre « innover en développant les nouveaux usages numériques dans les politiques régionales » de la stratégie numérique du Conseil.

Parallèlement, pour un montant de 0.8 M€, la Région lancera une grande étude destinée à mieux identifier les besoins de mobilité par bassin de vie, ainsi que la réponse à y apporter.

Plus globalement, sur le plan financier, il faudra attendre les conclusions des Commissions locales d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT), pour arrêter définitivement les dotations de transfert, les 91 ETP (Equivalents temps plein) verront leur rattachement prendre effet au 1^{er} janvier 2018. Le CESER sera attentif au chiffrage qui sera présenté lors de la prochaine décision modificative budgétaire. Toutefois, 0.01 M€ sont inscrits au BS en CP de fonctionnement, au titre de la participation supplémentaire, au syndicat mixte des transports des hydrocarbures des Iles, ce qui porte le concours de la Région à 0.1 M€ pour cette ligne budgétaire.

Fonctionnement du réseau de transport régional

A partir du 2 juillet prochain, le cadencement sera mis en place sur toutes les lignes TER de la Région. Il sera accompagné de la création d'une nouvelle desserte ferroviaire Nantes – Angers – Laval – Rennes, via la virgule de Sablé-sur-Sarthe.

Cette nouvelle desserte permettra des gains de temps significatifs entre Nantes – Laval, Angers – Laval, et Angers – Rennes.

L'agglomération angevine profitera pleinement de ces gains de temps sur des parcours où la route, jusqu'à présent, a la faveur des usagers. De ce fait, encore plus qu'hier, le CESER s'interroge sur la capacité de la gare d'Angers Saint-Laud à absorber des flux de voyageurs supplémentaires.

Le CESER mesure l'importance de ce progrès pour l'ensemble des ligériens qui seront amenés à se déplacer sur cet axe, et rappelle qu'il avait soutenu la création de la virgule de Sablé-sur-Sarthe, au moment de la décision de construire la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de la Loire, ce qui n'était pas acquis à l'origine.

Avec au total une création de 823 000 Km/Train (cadencement et nouvelle desserte), l'offre ferroviaire TER augmente de 8,5%, par rapport au plan de transport 2016. A ce sujet, le CESER regrette l'absence de projections en termes de fréquentation et de recettes, au regard de cette augmentation de l'offre.

Depuis deux ans, la Région travaille à la construction de ce nouveau plan de transport et à chaque présentation, notamment lors des comités de lignes, les représentants de notre institution ont pu intervenir sur les nouvelles grilles horaires. Si, aujourd'hui, certains horaires sont encore discutés, la Région met tout en œuvre pour apporter des solutions de transport aux usagers qui pourraient rester à quai.

Comme pour tout changement, le CESER pense qu'il faudra une période de rodage pour apprécier l'efficacité de cette nouvelle offre de transport, et notre vigilance sera de mise, notamment sur la question de la qualité de service, qui est aussi une forte exigence du Conseil Régional. A ce sujet d'ailleurs, le Conseil Régional va voter 0.12 M€ d'engagements (inscrits au Budget Supplémentaire) sur le contrôle qualité des lignes de cars en délégation de service public.

Au sujet du renouvellement de la convention TER (Train Express Régional), le CESER note la volonté de la Région d'aboutir à une signature, en intégrant les objectifs qu'elle s'est fixés (qualité de service, cadre économique, expérimentation de l'ouverture à la concurrence). En attendant, le CESER reste attentif aux évolutions de ces négociations, qu'il souhaite voir aboutir rapidement.

Commission n°5 « Aménagement des territoires – Cadre de vie »

L'enjeu de ce Budget Supplémentaire n'est pas le montant des dépenses supplémentaires (excepté les 10 M€ supplémentaires pour la mise en œuvre des contrats de territoire en 2017), mais bien la présentation d'un certain nombre de politiques publiques.

Bilan d'étape du Pacte régional pour la ruralité

En ce qui concerne le Pacte régional pour la ruralité, le CESER se félicite qu'un bilan soit fait sur ce pacte, mais néanmoins quelques remarques sont nécessaires :

Nécessité d'une répartition territoriale équilibrée, qui aujourd'hui n'est pas portée à connaissance, ainsi que la nature des projets soutenus. Par ailleurs, une plus grande communication auprès des communes éligibles nous apparaît nécessaire.

Le CESER est en attente du règlement d'intervention pour le nouveau dispositif régional remplaçant le FISAC (fond intervention soutien aux activités commerciales), et sera vigilant sur les éléments de contrôle et d'évaluation.

Par rapport à l'enjeu du numérique, qui est un des piliers prioritaires du Pacte régional pour la ruralité, le CESER prend acte de la mise à niveau du haut débit sur l'ensemble du territoire et du traitement des 22 zones blanches déjà identifiées. Il s'inquiète cependant de

l'identification de 26 nouvelles zones blanches à traiter, et de la capacité des opérateurs à répondre aux attentes des élus et des habitants.

Contrats de territoires

En ce qui concerne les contrats de territoire, le CESER se félicite de la temporalité des contrats jusqu'à la fin du mandat, permettant ainsi une plus grande lisibilité. Cependant, au moment où la loi NOTRe rend obligatoire les Conseils de Développement dans les EPCI, le CESER considère que la Région doit être incitative, et la participation des CDD encouragée dans l'élaboration des contrats de territoires.

SRADDET

En ce qui concerne le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) mise en place, il y a nécessité de concerter, afin d'éviter que cela soit un simple document technique. Le CESER, présent dans le comité de pilotage, souhaite que l'ensemble des acteurs de la société civile soient impliqués dans les instances mises en place, tant dans l'élaboration que dans sa mise en œuvre.

Prévention des déchets

En ce qui concerne la politique en matière de prévention des déchets, compétence nouvelle de la Région, le CESER apprécie la concertation mise en place et les financements octroyés (60 000 euros), notamment pour la mise en place d'un Observatoire, et la volonté d'être à la hauteur des enjeux en matière d'économie circulaire.

Eau

Le CESER trouve pertinentes les démarches entreprises dans le domaine de l'eau, pour améliorer le pourcentage des cours d'eau en bon état écologique. La convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne doit permettre, sur un certain nombre d'actions, de jouer la synergie, et d'améliorer la lisibilité pour les acteurs de terrain. C'est le cas notamment de l'harmonisation et de la qualité des CRBV (contrats régionaux de bassins versants) avec les contrats de territoire de l'Agence de l'eau et des MAEC (mesures agro environnementales et climatiques) portées à la fois par l'Agence de l'eau et le Conseil régional. Ceci devrait concourir également à une simplification administrative. Le CESER considère primordial d'identifier par sous-bassin versant les facteurs dégradants, afin de cibler avec plus de pertinence les actions à engager. La reconquête de la qualité des eaux en Pays de la Loire doit s'appuyer sur une volonté politique forte, et se décliner dans l'ensemble des politiques régionales (économiques, agricoles, formations, environnementales, ...). En ce sens, le SRADDET constitue le cadre d'orientations stratégiques pour faire converger aménagement du territoire et qualité des eaux, dans une recherche d'égalité des territoires.

Pendant tout ce processus, le Conseil Régional gagnerait à associer les acteurs de terrain, dans un but d'appropriation des données et d'adhésion sur les actions mises en œuvre. L'idée de la mise en place d'un organe de concertation devrait y répondre.

Le projet LIFE - intégré sur l'eau permettra de déposer un projet d'assistance technique au niveau de l'Union européenne. Ce projet intégré doit répondre, de façon globale, à une problématique critique sur une durée de 6 à 10 ans, qui sera alors identifiée. Si la qualité de l'eau est ciblée en priorité, la question quantitative doit également être prise en compte.

Loire

Le contrat Loire 2018-2020 concerne un projet d'aménagement du lit mineur de la Loire, à la hauteur de Bellevue afin de remonter le niveau d'eau et améliorer la navigabilité. La contribution du Conseil Régional à hauteur de 6 M€ sur un projet global de 20 M€ qui s'inscrira dans les exercices futurs est une initiative importante.

Commission n°6 « Education - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain »

Point d'étape du plan de relance de l'apprentissage

Dans la Région, le nombre de nouveaux apprentis est en hausse, et particulièrement dans le secteur de l'industrie, mais aussi en agriculture, dans le bâtiment et le commerce. Des événements importants (Olympiades des métiers, Grenelle régional de l'Apprentissage) permettent de valoriser les actions régionales en faveur de l'apprentissage. Il conviendrait de mutualiser ces manifestations avec celles organisées par les CCI ou les CFA par exemple, de fédérer l'ensemble des acteurs concernés, ce qui permettrait à la fois de contenir les budgets mais aussi de permettre aux différents participants de s'approprier ces journées, de leur donner une plus grande lisibilité. Il semble par exemple discutable de diminuer le budget des Olympiades des métiers d'un côté, pour financer un autre événement de l'autre. Là comme ailleurs, la mutualisation permet une meilleure efficacité. Il conviendra de faire un bilan précis de ces journées et d'évaluer leurs effets, afin de ne pas réduire leur rôle à celui de "grand-messes", et de penser chaque fois à les améliorer.

La valorisation des métiers passe également par l'Apprentibus et les Ambassadeurs, qui témoigneront de l'intérêt de l'apprentissage, en diffusant les informations par des animations sur les territoires.

Toujours dans le domaine de la communication, un budget est alloué à l'amélioration du portail de l'apprentissage. Cet outil, très récemment mis en place et de bonne qualité, reste peu connu, et laisse apparaître un grand déséquilibre, centralisant actuellement environ 200 demandes d'apprentissage pour 1 500 offres déposées essentiellement par les CFA, dans des secteurs qui ne se rencontrent pas. La plateforme n'est pas familière pour les chefs d'entreprise, les parents, ou les futurs apprentis. L'enjeu reste donc de le faire connaître, de le rendre vivant, grâce à l'installation d'une foire aux questions (FAQ), de mise en ligne de vidéos et autres supports attirants pour les jeunes. Dès à présent, une évaluation régulière du dispositif est indispensable. Dans la continuité de son implication dans le plan de relance de l'apprentissage, le CESER est disposé à proposer une réflexion sur ce travail d'amélioration et d'évaluation des outils de communication, sur l'efficacité de leur diffusion sur les territoires.

A-t-on par exemple évalué l'efficacité des budgets consacrés à l'importante campagne sur l'apprentissage diffusée dans les cinémas, la presse et sur YouTube par exemple ? La diffusion de l'outil numérique, mais aussi l'information doivent être relayées sur les

territoires ; ces derniers gagneraient à avoir les mêmes contours pour l'Orientation, l'Emploi et la Formation. Cette simplification permettrait plus de lisibilité, et par là même, plus d'efficacité.

Enfin, il ne faut pas ignorer la fracture numérique, qui, bien réelle, désavantage un public significatif. Les apprentis en situation de rupture de contrats doivent également rester une préoccupation constante de tous les acteurs concernés.

Plan 500 000 formations

Une enveloppe supplémentaire (entièrement compensée par l'Etat) de 21 361 320 euros de crédits de paiements de fonctionnement sera consacrée à la mise en œuvre de la prolongation du "Plan 500 000 formations" sur le 1^{er} semestre 2017. Une convention de mise en œuvre de la prolongation du "Plan de formations pour les personnes en recherche d'emploi sur le premier trimestre 2017" doit donc être passée entre la Région et Pôle Emploi.

Il semble que la fin du "Plan 500 000 Formations" pose des problèmes de financement. Les aides individuelles à la formation sont aujourd'hui plafonnées à 800 euros, somme décalée par rapport au coût de formation nettement supérieur. La Région est sollicitée par le CESER pour dégager des solutions pour les formations qui vont commencer au deuxième trimestre : l'utilisation du Compte Personnel de Formation est-elle possible? La Région peut-elle débloquer une aide en lien avec Pôle Emploi, quand les dossiers sont quasiment prêts, mais à court de financement ?

Pacte éducatif régional

Il s'agit de la bascule du programme "Jeunesse et Civisme" du Budget Primitif sur une nouvelle dénomination : "le Pacte Educatif Régional", dédié à la mise en œuvre des actions éducatives dans les lycées.

La Région recrutera à partir de la rentrée scolaire prochaine un « pool » de jeunes en service civique dans les conditions prévues par la loi du 10 mars 2010, qui pourront être mis à disposition d'un ou de plusieurs établissements pour favoriser la construction de projets éducatifs en lien avec les priorités régionales du Pacte éducatif régional (relations établissements/entreprises, sensibilisation autour du manger local, de la santé...). A ce titre, ils seront amenés à promouvoir les réalisations des jeunes pour une meilleure connaissance partagée."

Trois principes et autant d'idées directrices pour un « Pacte Educatif Régional », qui s'appliquera dès la rentrée prochaine. Au cœur de ce pacte, les dispositifs à l'attention des apprentis et des lycéens sont réorientés autour de quatre thèmes : le civisme, l'ouverture au monde économique, l'estime de soi et la culture.

Quels seront le rôle exact des jeunes du service civique, leur mission précise, leur positionnement par rapport à l'Education Nationale? Comment les jeunes et leurs tuteurs seront-ils formés? Comment assurer leur intégration au sein des lycées où ils vont côtoyer d'autres jeunes ?

Le CESER est prêt à participer à l'élaboration d'une charte pour encadrer les missions de ces jeunes en service civique dans le cadre du Pacte éducatif régional. Enfin, il faut veiller à ce que ces jeunes ne soient pas affectés à cette mission en lieu et place de salariés.

Travaux dans les lycées

12,2 millions d'euros en crédits de paiement sont affectés dans ce BS aux travaux dans les lycées publics. Il s'agit de réajustement concernant des travaux en cours déjà programmés pour faire face à l'évolution démographique.

6 millions de crédits de paiement sont affectés aux travaux dans les lycées privés.

Le CESER rappelle ses précédentes demandes :

- avoir connaissance des travaux réalisés par le démographe recruté par la Région sur l'évolution du nombre de lycéens et ses conséquences sur les lycées.
- connaître le programme pluriannuel d'investissements (PPI) des lycées.

Commission n°7 « Culture - Patrimoine - Sport – Tourisme - Vie associative »

Sport pour tous

1 M€ en autorisations d'engagement (dont 0,5 M€ en crédits de paiement dès 2017) sont inscrits pour accueillir le départ du Tour de France cycliste 2018. Les quatre premières étapes seront ligériennes. La Région se verra rembourser 0.520 M€ par les collectivités directement concernées ce qui limitera au final sa participation à 0.480 M€.

Cet engagement au BS représente près de 25% de la ligne budgétaire dédiée au « Sport pour tous ». Cet évènement médiatique majeur imputé en mission 2 (le combat pour l'égalité territoriale) et action 6 (renforcer notre qualité de vie) est à interroger sur deux aspects :

- relève-t-il du soutien au sport pour tous (développer les pratiques sportives sur l'ensemble du territoire régional) ?
- ses critères d'évaluation en termes de politique publique sont-ils en cohérence avec la mission 2 et l'action 6 (renforcer notre qualité de vie) ?

Plus globalement, au regard de l'attractivité recherchée via des grands évènements, sportifs ou culturels, il serait utile de prévoir une ligne ad hoc de financement liée à ses éléments d'évaluation.

Patrimoine

L'appel à projets au titre de la valorisation du petit patrimoine bâti connaît un succès justifiant 0.2 M€ en crédits de paiement (une quarantaine de financements sur une cinquantaine de projets déposés). Par ailleurs 0.1 M€ en CP sont prévus en complément de fonctionnement pour la SOPRAF Fontevraud ce qui, au-delà de l'engagement, suppose une étude affinée des besoins ainsi couverts.

Autonomie des jeunes

Pour assurer le financement de la dématérialisation du Pass « Jeunesse et Sports » au sein du "Pack 15/30" – et son extension envisagée au "Pass Santé" – 0.3M € en AE et 0.22M € en CP sont inscrits. Les 0.3 M€ en AE correspondent à la baisse opérée par transfert sur la section de

fonctionnement (7% de la dotation du programme « Autonomie des jeunes »). Cette variation budgétaire préserverait les utilisateurs des différents Pass, puisqu'elle serait financée par les « économies » opérées sur les frais d'impression antérieurs des chèques papier.

4. Synthèse

Ce Budget Supplémentaire ne modifie pas les équilibres budgétaires proposés au Budget Primitif 2017.

Le volume des ajustements est faible. Les crédits de paiement supplémentaires représentent 3% du budget global, dont la moitié pour "le Plan 500 000 Formations".

Face aux inquiétudes suscitées par la fin de ce Plan, la Région envisage-t-elle de débloquer des aides en direction des demandeurs d'emploi, dont les dossiers sont prêts, mais à court de financement ?

Comment assurer la passerelle entre "le Plan 500 000 Formations" et le Plan d'Investissement de 15 milliards annoncé par le Président de la République ?